

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable au projet de délimitation d'un secteur de renouvellement urbain situé rue Charles Péguy à Villeneuve-Saint-Georges en ex-zone C du plan d'exposition au bruit de l'aéroport d'Orly

Par arrêté préfectoral N°2026/01998 du 22 mai 2026 a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de délimitation du secteur de renouvellement urbain situé à Villeneuve-Saint-Georges rue Charles Péguy, en ex-zone C du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport d'Orly.

Cette enquête se déroulera **mercredi 10 juin 2026 au vendredi 10 juillet inclus**, soit pendant 31 jours consécutifs. Le siège de l'enquête est fixé à l'Hôtel de Ville de Villeneuve-Saint-Georges, situé place Pierre Sémart – 94 190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.

Le projet de délimitation du secteur de renouvellement urbain situé à Villeneuve-Saint-Georges rue Charles Péguy en ex-zone C du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport d'Orly vise à permettre la démolition et la reconstruction de 124 logements pour un total estimé à 80 habitants supplémentaires.

Le pétitionnaire est l'Établissement Public Territorial « Grand-Orly Seine Bièvre » (EPT12) dont le siège est situé Bâtiment Askia, 11 avenue Henri Farman BP748 – 94 398 Orly aéroport Cedex.

Monsieur Manuel GUILLAMO, Général à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Melun. Madame Catherine CALMET, ingénieur hors classe des travaux de météorologie, a été désignée par ce même tribunal en qualité de suppléante et interviendra pour remplacer Monsieur Manuel GUILLAMO, en cas d'empêchement de ce dernier.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites et orales, à la Maison des Seniors, située au 2 rue Charles Péguy– 94 190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, pendant les permanences suivantes :

- **Mercredi 10 juin 2026 de 9 h à 12 h ;**
- **Vendredi 12 juin 2026 de 14 h à 17 h ;**
- **Vendredi 19 juin 2026 de 14 h à 17 h.**

Pendant la durée de l'enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête :

- à l'Hôtel de Ville de Villeneuve-Saint-Georges, situé place Pierre Sémart – 94 190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, aux jours et heures d'ouverture habituels des services au public ;
- sur rendez-vous à la préfecture du Val-de-Marne (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique – 21-29 avenue du Général de Gaulle 94 038 Créteil Cedex) au 3^e étage (pièce 337) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, la prise de rendez-vous s'effectuant par courriel : pref-enquetepublique@val-de-marne.gouv.fr ;
- en ligne sur le portail internet des services de l'État dans le Val-de-Marne : <https://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-concertations-prealables>
- en ligne sur le site dédié à l'enquête accessible à cette adresse : <https://www.registre-numerique.fr/sru-villeneuve-st-georges>



Le public intéressé par le projet ainsi que les personnes visées aux articles 6 et 7 et toutes celles qui revendiquent un droit sur les propriétés concernées par l'enquête, pourront formuler leurs observations et propositions :

- sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur) prévu à cet effet à l'Hôtel de Ville de Villeneuve-Saint-Georges, situé place Pierre Sémart – 94 190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, aux jours et heures d'ouverture habituels des services au public ;
- par correspondance, au siège de l'enquête, à l'attention de Monsieur Manuel GUILLAMO, commissaire-enquêteur ;
- sur le registre numérique accessible à l'adresse de consultation du dossier en ligne : <https://www.registre-numerique.fr/sru-villeneuve-st-georges> ;
- par courriel à l'adresse suivante : sru-villeneuve-st-georges@mail.registre-numerique.fr

Les contributions reçues par correspondance et par voie électronique seront annexées aux registres d'enquête papier et tenues à la disposition du public, dans les meilleurs délais.

À l'issue de l'enquête publique unique, le commissaire-enquêteur transmettra le dossier accompagné de ses conclusions et de ses avis motivés, au préfet du Val-de-Marne.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à l'Hôtel de Ville de Villeneuve-Saint-Georges, situé place Pierre Sémart – 94 190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES et à la préfecture du Val-de-Marne.

À l'issue de l'enquête publique, un secteur de renouvellement urbain situé à Villeneuve-Saint-Georges rue Charles Péguy, en ex-zone C du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport d'Orly, est susceptible d'être délimité par arrêté préfectoral.